

Que faire de mes appareils électroniques hors d'usage ?

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) de nos maisons

Qui sont-ils ?



99 c'est le nombre moyen d'appareils électriques et électroniques détenus par les Français

13% de ces appareils ne sont pas utilisés

3% seulement sont hors d'usage

Reprise des DEEE : ce qu'il faut savoir

Les réglementations européenne et nationale ont instauré des mesures visant à réduire et à valoriser les DEEE. Parmi ces mesures figure la possibilité pour les consommateurs, à l'occasion de l'achat d'équipements électriques et électroniques, de faire reprendre gratuitement leurs équipements usagés par les magasins dans la limite de la quantité et du type d'équipements vendus (reprise dite "un pour un"). Pour les petits équipements ou ampoules, les consommateurs peuvent les rapporter, sans obligation d'achat, auprès des distributeurs disposant d'une surface de vente dédiée à ces équipements d'au moins 400 m² (reprise dite "un pour zéro").

Pour connaître tous ces points de collecte ou pour un don, rendez-vous sur le site <https://www.ecosystem.eco/rubrique> "trouvez un point de collecte"

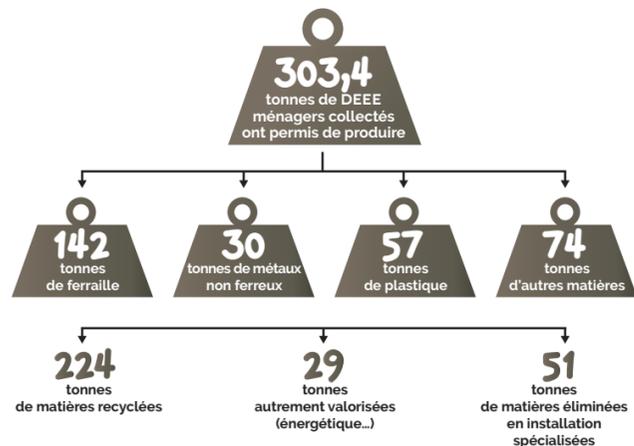
Les résultats de votre collecte 2019



Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Ne sous-estimez pas ce que contient un appareil électrique ou électronique ! En effet, il peut être en grande partie recyclé et valorisé, soit sous forme de matières premières secondaires, soit sous forme d'énergie.

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés.



La fin de l'automne : la meilleure saison pour étaler le compost au potager

Le meilleur moment pour étaler du compost au potager, c'est à la fin de l'automne (novembre, décembre) avant que la terre ne soit gelée.



Compost : doses d'emploi préconisées

Utilisation	Objectif	Dose d'emploi préconisée (/m ²)	Période d'apport
Potager	Entretien régulier du potager	750 g (≈ 1,5 l)	Tous les ans - En 1 fois en fin d'hiver Ou - En 2 fois à l'automne et en fin d'hiver
	Amélioration ponctuelle	2,2 kg (≈ 4,5 l)	Tous les 3 ans À l'automne ou en fin d'hiver
Jardin d'ornement, massif	Plantation arbres et arbustes, création de jardin	2,2 kg (≈ 4,5 l)	À la plantation À l'automne ou en fin d'hiver
	Entretien régulier	750 g (≈ 1,5 l)	Tous les ans - En 1 fois en fin d'hiver Ou - En 2 fois à l'automne et en fin d'hiver
Jardinières, balcons, plantes en pots	Plantation, repotage	Mélanger 20-30% de compost avec la terre ordinaire	

La composterie passe à l'heure d'hiver

Jours d'ouverture	Heures d'ouverture
Du lundi au samedi	Du 1 ^{er} décembre au 28 février : de 8h30 à 13h30
Dimanche	Fermé

Bassin de Pompey
Communauté de communes

Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Rue des 4 éléments • BP 60008 • 54340 Pompey

Tél. 03 83 49 81 81

Fax : 03 83 49 81 99

www.bassinpompey.fr



Retrouvez toutes nos dernières actus sur Twitter @bassinpompey et sur Facebook !

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

CITEO

Le nouveau nom d'Éco-Emballages et EcoBio

Cit'ergie

European Energy Award



Qualité Environnement

climaxion

anticiper - économiser - valoriser

Le journal du tri est édité par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey
Directeur de publication : Laurent Trogrlic
Réalisation : Billiotte & Co - Nancy
Imprimeur La Nancéienne d'Impression - 22 000 exemplaires

L'actualité du recyclage du Bassin de Pompey

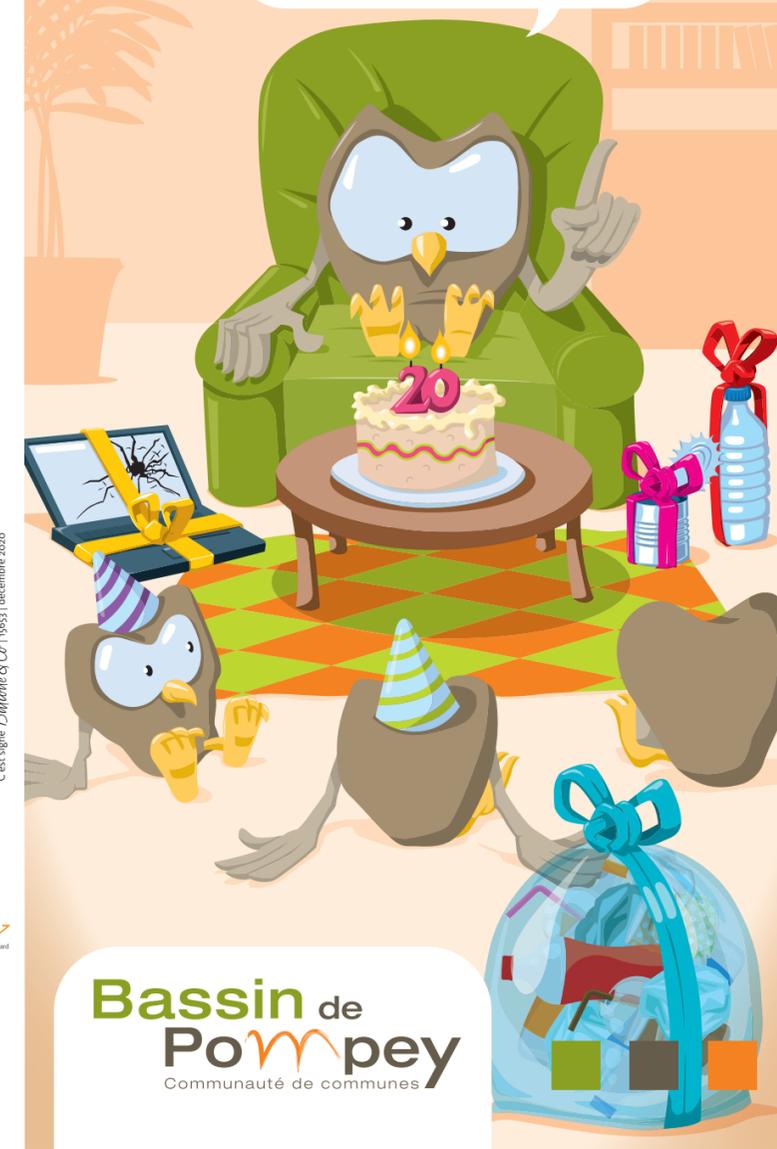
mon journal du tri
Automne 2020
et de l'environnement

N° 19



BOYEUX ANNIVERSAIRE

20 ans de tri et d'innovation, ça se fête !



C'est signé Billiotte & Co | 1963 | décembre 2020

Bassin de Pompey
Communauté de communes

Plus de 20 ans déjà : le tri et la valorisation des déchets au cœur d'une politique environnementale ambitieuse

Les actus du tri

20 ans après – toujours en avance

La valorisation des restes alimentaires est née en 1999 avec la création de la plateforme de compostage de Marbache et la collecte en porte à porte sur l'ensemble des communes du Bassin de Pompey. Innovante et exemplaire en 1999, cette démarche l'est encore aujourd'hui. L'accès au tri des bio-déchets sera rendu obligatoire en 2023 et imposera aux territoires, qui ne l'ont pas fait, à proposer des services. Cette démarche fait aujourd'hui figure de vitrine pour le Bassin de Pompey qui accueille les autres collectivités désireuses de se lancer dans l'aventure et nous pouvons en être fiers.



Toujours plus de tri

Depuis 2015, le Bassin de Pompey mène une véritable lutte contre les ordures ménagères non recyclables : simplification et extension du tri à tous les emballages ménagers, mise en œuvre d'une part incitative, campagne d'information en porte à porte, programme de prévention des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire.

Résultat : 43 % de déchets recyclables triés en plus.

La collecte des restes alimentaires sous les projecteurs

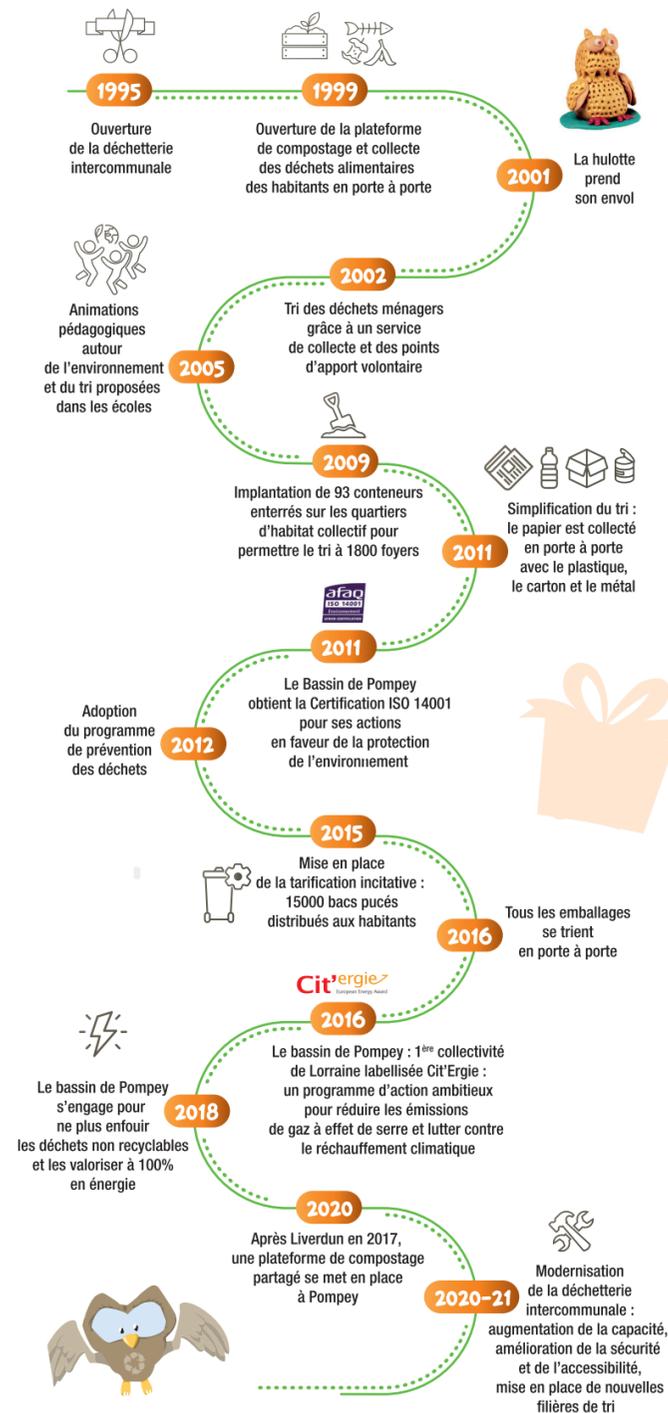
Le 8 octobre dernier, France 3 a suivi la chaîne de collecte des restes alimentaires... De la cuisine à la composterie en passant par la collecte, l'équipe a suivi à la loupe l'itinéraire de ces déchets (épluchures, os, restes de viande...) qui, sur le Bassin de Pompey, sont transformés en compost, distribué ensuite gratuitement aux habitants.



Le saviez-vous ?

La hulotte a été créée il y a 20 ans pour accompagner le nouveau service de tri des restes alimentaires et n'a pas pris une ride.

Quelques dates clés



Lingettes, masques et mouchoirs : les bons gestes

Avec les gestes barrières contre la Covid-19, une nouvelle source de pollution est apparue : masques abandonnés sur les trottoirs ou mis par erreur dans le bac de tri, lingettes dans nos canalisations...

On vous rappelle les bons gestes pour jeter correctement ces déchets.



Coronavirus : que faire de mes déchets ?



Les lingettes même biodégradables se jettent à la poubelle et non dans les toilettes !

40 % des foyers français rejettent 7 lingettes par semaine. Pour le Bassin de Pompey, cela nous amène à plus de 220 000 lingettes rejetées par mois dans les réseaux du Bassin de Pompey et près de 2,5 millions tous les ans...



Les alternatives

Lingettes lavables, en chanvre ou en coton bio, peuvent être mises en machine et/ou lavées à la main et constituent une bonne alternative

Pour nettoyer chez soi, du vinaigre blanc ainsi que de l'eau chaude suffisent !

Les sacs transparents pour et uniquement pour le tri des emballages et des papiers

Les sacs de tri, transparents jaunes, fournis par le Bassin de Pompey, doivent être exclusivement réservés à la collecte des déchets recyclables. Malheureusement, l'utilisation de ces sacs est régulièrement constatée pour d'autres usages, tels qu'amener des déchets en déchetterie...

Cette surconsommation entraîne un surcoût pour les usagers, puisque la distribution des sacs est financée, rappelons-le, par la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative).



Le saviez-vous ?

Chaque année 750 000 sacs transparents sont distribués et représentent un coût de 42 000 €. À noter, vous pouvez vous les procurer dans votre mairie et à la Communauté de Communes.

Extension et modernisation de la déchetterie

Durant la durée des travaux, un accès aux déchetteries de Dieulouard et du Grand Nancy est proposé en fonction de votre commune. 5 000 cartes ont ainsi déjà été délivrées par les services de la Communauté de Communes.

<https://www.bassinpompey.fr/dechetterie>



Pour rappel

Les enjeux de ces travaux d'extension et de rénovation sont multiples : nouvelles normes, création de nouvelles filières, sécurisation des usagers, gestion des eaux, production d'électricité... Rendez-vous au printemps 2021 pour l'ouverture.